

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2017 à 18 heures

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 02/02/2017

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE, Mr Pierre SERVANTON.

Pouvoir : Mme Françoise BASSET à Mr Pierre SERVANTON.

Mr Jean-Paul BLANC à Mr Bernard BARTOLINI.

Mr Alain LIARDET, a été élu secrétaire de séance.

◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆

1 - Transfert de la compétence urbanisme

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le document fourni par la Communauté d'Agglomération « Provence-Alpes Agglomération ». Les grandes lignes d'un futur PLU Intercommunal, dont l'application par les articles L 174-3 et L 174-6 du code de l'urbanisme. Le dispositif sur le territoire de l'agglomération est à ce jour de : 16 communes en PLU, 6 communes en POS en révision, 1 commune en POS, 6 communes en carte communales et 17 communes en RNU (règlement National d'Urbanisme).

Le conseil, après en avoir délibéré, **REFUSE et vote contre à l'unanimité, le transfert de la compétence urbanisme à la communauté d'agglomération « Provence-Alpes Agglomération ».**